



## Vendeur malhonnête et panne en série

Par **Coralie L**, le **29/05/2016** à **09:31**

Bonjour

J ai acheté une voiture en septembre 2014. Le jour de l achat un voyant s est allumé, je l ai ramené le lendemain chez le concessionnaire. Il nous a envoyé dans un de ses garages pour faire des réparations qui ont tenu 2 mois (le tps de la garantie) puis le problème est revenu. Depuis je paie pour changer des pièces dans un autre garage pour essayer de trouver le problème mais personne ne trouve la panne. J en ai eu pour 1500 euros et le problème n est tjs pas résolu. Je suis allée voir le vendeur mais il ne veut rien faire parce que ça fait 20 mois que je l ai acheté. La panne indiquée par la balise vient du FAP et de la Vanne EGR. Le garagiste me l a changé mais le problème est toujours là. Plus de vitesse sur l autoroute la voiture se met en sécurité et je ne peux plus rouler. Est-ce que je peux me retourner contre le vendeur?

Par **janus2fr**, le **29/05/2016** à **10:36**

[citation] Il nous a envoyé dans un de ses garages pour faire des réparations qui ont tenu 2 mois (le tps de la garantie) [/citation]

Bonjour,

Vous faites erreur au sujet de la durée de la garantie.

En France la garantie légale de conformité est de 2 ans dont, pour un achat d'occasion, 6 mois durant lesquels tout défaut apparaissant est réputé avoir existé au moment de la vente. La vendeur vous devait donc une garantie inconditionnelle durant 6 mois et encore 18 mois supplémentaires mais seulement si vous pouviez apporter la preuve que le défaut existait au moment de la vente.